

SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE

Du 29 novembre 2022 de la Ville de L'Épiphanie tenue à 16 h, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Manon Leblanc, Dona Bouchard, Stéphane Amireault et Vicky Robichaud.

-----

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum.

-----

Confirmation de la convocation de la présente séance extraordinaire

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. La greffière dépose le certificat de transmission de documents.

-----

407-11-2022

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault  
APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour tel que déposé.

----- ADOPTÉE -----

408-11-2022

Résolution autorisant un emprunt temporaire pour le Règlement d'emprunt E-012 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 4 325 510 \$ visant la réalisation des travaux approuvés dans le cadre de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ)

CONSIDÉRANT que le Règlement d'emprunt numéro E-012 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 4 325 510 \$ visant la réalisation des travaux approuvés dans le cadre de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) a été adopté par le conseil municipal le 16 mars 2022 et qu'il est entré en vigueur le 20 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus à ce règlement sont partiellement réalisés et que des paiements doivent être effectués ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud  
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault  
et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la trésorière dépose une demande pour un financement temporaire pour financer les dépenses reliées au Règlement d'emprunt numéro E-012 au montant maximal de 4 325 510 \$.
3. QUE la trésorière, Marie-Pierre Gagnon et le maire, Steve Plante soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de L'Épiphanie tout document nécessaire à la réalisation de cette résolution.

----- ADOPTÉE -----

409-11-2022

Résolution autorisant la signature d'une offre d'achat pour une partie du lot 6 552 270

CONSIDÉRANT les différentes discussions entre les représentants de la Ville et le propriétaire de l'immeuble sis au 133 rue Notre-Dame qui se trouve à être l'ancien presbytère ;

CONSIDÉRANT le désir du propriétaire de se départir de son immeuble ;

CONSIDÉRANT qu'une offre d'achat a été déposée pour acquérir une partie du terrain du presbytère et le garage (lot 6 552 270) conditionnellement à la cession gratuite du presbytère ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault  
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise la signature d'une offre d'achat pour une partie du lot 6 552 270 dont une partie du terrain du presbytère et le garage, conditionnellement à la cession gratuite du presbytère.
3. QUE la greffière, Flavie Robitaille ainsi que le maire en fonction soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de L'Épiphanie l'offre d'achat.

----- A D O P T É E -----

410-11-2022

Résolution autorisant l'achat d'une camionnette pour le Service des travaux publics

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a besoin d'une nouvelle camionnette pour combler la flotte de véhicules ;

CONSIDÉRANT que le fournisseur Boisvert Ford est le seul à avoir en inventaire, le type de camionnette recherchée, soit un véhicule Ford F-150 (2022) cabine simple 4x4 au prix de 56 602,19 \$, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault  
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud  
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une camionnette de marque FORD F-150, cabine simple 4X4, 141,0 po plateau de 8,0 pi XL (F1E), à Boisvert Ford et ce, selon sa soumission n°221109 en date du 17 novembre 2022 au montant de 56 602,19 \$, taxes incluses.
3. QUE ce contrat est octroyé de gré à gré.
4. QUE cette dépense est financée au fonds de roulement pour une période de 7 ans.

----- A D O P T É E -----

411-11-2022

Résolution approuvant la programmation des travaux version 2 présentée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud  
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.
3. QUE la Ville de L'Épiphanie s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.
4. QUE la Ville de L'Épiphanie approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
5. QUE la Ville de L'Épiphanie s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.
6. QUE la Ville de L'Épiphanie s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
7. QUE la Ville de L'Épiphanie atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

----- A D O P T É E -----

412-11-2022

Résolution entérinant une dépense pour le reconditionnement d'une pompe de distribution pour la centrale de filtration

CONSIDÉRANT qu'une pompe de distribution doit être réparée rapidement à la centrale de filtration ;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Usi-Pompes inc. au montant de 17 865 \$, taxes incluses pour le reconditionnement d'une pompe de distribution 40 HP ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud  
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault  
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal entérine la dépense pour le reconditionnement d'une pompe de distribution 40 HP pour la centrale de filtration à la compagnie Usi-Pompes inc. au montant de 17 865 \$, taxes incluses.
3. QUE ce contrat est octroyé de gré à gré.

----- ADOPTÉE -----

413-11-2022

Résolution définissant l'attribution du pointage final et les critères d'évaluation pour l'appel d'offres pour les services professionnels relatifs à la construction d'un dépôt à neige

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie souhaite aménager un site de dépôt à neiges usées sur son territoire étant donné que la Ville de L'Assomption mettra fin à l'entente intervenue entre les deux municipalités relativement au site de dépôt de neiges usées ;

CONSIDÉRANT qu'un avis d'appel d'offres sera publié en janvier 2023 pour les services professionnels relatifs à la construction d'un dépôt à neige ;

CONSIDÉRANT qu'il faut désigner les critères pour l'évaluation des offres de service ;

CONSIDÉRANT qu'il faut préciser également la formule pour déterminer le pointage final ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud  
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie désigne les cinq critères pour l'évaluation des offres de service qui permettront d'accumuler un total maximum de 100 points. Ces critères sont les suivants :

Expérience du soumissionnaire	20 points
Compétence et disponibilité du responsable du projet	20 points
Organisation de l'équipe de travail	20 points
Échéancier de travail et présentation des biens livrables	30 points
Qualité de l'offre de service	10 points

3. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie utilise la formule suivante pour déterminer le pointage final :

$$\frac{(\text{pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{prix proposé}}$$

----- ADOPTÉE -----

Examen de la correspondance et communication du conseil

Aucune correspondance significative n'a été reçue.

-----

Période de questions du public

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

-----

414-11-2022

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est  
PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud  
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault  
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 16 h 18.

----- ADOPTÉE -----

\_\_\_\_\_  
STEVE PLANTE  
Maire

\_\_\_\_\_  
FLAVIE ROBITAILLE  
Greffière